

## REGLEMENT DE LA BRESS'BREIZH 2023

Certificat médical "autorisant la pratique du VTT en compétition" obligatoire pour les non licenciés.

La Bress'Breizh est une épreuve loisir de Cross-country Olympique, créée suite aux titres de Champions de France de Julie et Benoît BRESSET en 2010.

Le circuit est élaboré en fonction de la catégorie de chacun. Les cadets empruntent le même circuit que la course Open.

**Aucune inscription sur place**

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette épreuve est ouverte de la catégorie Poussin à Master sous les conditions suivantes :

- Être licencié FFC, FFCT, FSGT avec sa licence valide. Le pilote devra être muni de sa licence à l'émergement.
- Pour les non licenciés le pilote devra fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois et sans contre-indication à la pratique du VTT en compétition. Ce certificat devra être fourni obligatoirement à l'inscription (téléchargement) et remis lors de l'émergement.
- Les enfants n'ayant pas leur 7 ans dans l'année ne peuvent pas participer à la Bress'Breizh.

### PLACEMENT SUR LA LIGNE DE DEPART

Le placement des pilotes sur la ligne de départ se fera à l'appréciation des responsables des circuits de chaque catégorie.

### PLAQUES DE CADRE

Lorsque vous aurez récupéré votre plaque de cadre pucée, pendant votre échauffement et en dehors de votre course il vous sera formellement interdit de franchir la ligne de détection (correspondant à l'arrivée).

### RECOMPENSES

Les pilotes seront récompensés de la manière suivante :

**Poussins à cadets** : les 3 premiers garçons et les 3 premières filles de chaque catégorie

#### **Course Open :**

Juniors : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes

Open Espoirs : les 3 premiers

Open Hommes : les 3 premiers

Open Master 35 et plus : les 3 premiers

Dames : les 3 premières dames au-delà des juniors

La remise des récompenses des courses poussins à cadets se fera après le départ de la course Open.

### DROIT A L'IMAGE BRESS'BREIZH 2023

En vous inscrivant à la Bress'Breizh, vous autorisez l'association Ecole VTT du Lié, à reproduire ou exploiter votre image ou celle de votre enfant, sans limite de temps et sur tous les supports de communication existants ou à venir.

Vous garantissez n'être lié par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.